

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique |
| <b>Herausgeber:</b> | Société fribourgeoise d'éducation   |
| <b>Band:</b>        | 38 (1909)   |
| <b>Heft:</b>        | 6   |
| <b>Rubrik:</b>      | Avis  |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Chronique scolaire

**Confédération.** — L'année dernière, un Comité d'initiative s'est formé pour s'occuper de l'achat du Neuhof, ancienne propriété de Pestalozzi. Dans ce but, on avait demandé au Conseil fédéral une subvention de 80 000 fr. L'accueil bienveillant que le Conseil fédéral avait fait au postulat, par lequel on le priaît d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'acquérir cette terre classique de l'éducation, laissait espérer que la Confédération soutiendrait financièrement cette patriotique entreprise. C'était une illusion. Invoquant la pénurie de la caisse, le Conseil fédéral a déclaré qu'il ne donnerait pas un sou. Les Chambres seront vraisemblablement nanties de la question.

D'autre part, la Conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique, réunie à Aarau, le 24 février dernier, a décidé, pour le cas où la propriété de Neuhof serait achetée en vue d'y fonder une œuvre d'éducation, de solliciter la participation financière des gouvernements cantonaux et du Conseil fédéral, que l'on espère ramener à des sentiments plus généreux. Les directeurs de l'Instruction publique ont, en outre, déclaré qu'ils recommanderaient, en faveur de l'œuvre, une collecte qui serait faite parmi la jeunesse des écoles.

**Fribourg.** — M. Conrad Schläpfer a demandé, pour cause de santé, d'être déchargé de l'enseignement du dessin aux cours de III<sup>me</sup> et de IV<sup>me</sup> années de l'Ecole normale. La Direction de l'Instruction publique a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. Schläpfer, et elle a désigné pour le remplacer M. Henri Robert, professeur au Technicum.

**Tessin.** — Le Grand Conseil a voté un supplément de traitement de 150 fr. en faveur des maîtres secondaires et des inspecteurs scolaires, et un autre de 100 fr. en faveur des institutrices primaires.

## AVIS

Le Musée pédagogique nous informe qu'il possède, à double, un certain nombre de livres. Ces ouvrages seront remis gratuitement, sur demande, aux membres du corps enseignant qui visitent le Musée.